

**DECRET EPISCOPAL N°001/EVMAT/ PORTANT CONVOCATION ET
OUVERTURE DU SYNODE DIOCESAIN**

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Evêque de Matadi

Le 12 et 13 janvier 2011, aux journées sacerdotales, les prêtres ont pris le temps de faire le point sur la situation globale du diocèse. En conclusion de leurs analyses et synthèses, ils ont expressément demandé à l'Evêque diocésain l'organisation d'un synode diocésain comme chemin indiqué et adéquat pour faire naître l'aggiornamento nécessité par les mutations profondes qui marquent le diocèse ad intra et ad extra depuis plusieurs décennies.

Ne peut-on pas dire, en effet, que la question du meilleur ajustement de l'Eglise à sa vocation et à sa mission s'est toujours posée à toutes les époques de l'histoire.

Après le temps de la Préfecture et du Vicariat que nous appelons le temps des semailles, il s'agit de la semence de l'Evangile ;

Au terme de plus de 50 ans de vie dans le cadre juridique du diocèse, période jalonnée d'ombres et de lumières ;

Il paraît judicieux et tout à fait indiqué que notre diocèse se mette en mouvement et cherche à relever les défis anciens et nouveaux qui se posent à lui, d'autant qu'il est enserré dans un contexte global de crise multiforme dont il se ressent douloureusement.

Au vu de ces états de lieux, après avoir pris conseil et prié, j'ai accédé à la demande de tous les prêtres que le diocèse se donne les moyens de mettre en œuvre un nouveau projet missionnaire diocésain réajusté à notre temps, et qui régira notre action pastorale pour les années à venir.

J'ai tout de suite pensé que cette démarche se devait d'être à la fois un temps fort de conversion personnelle pour chaque baptisé, un temps fort de renouvellement communautaire autour de la mission de l'Eglise reçue de son divin Maître : « **Que tous soient un** » (**Jean 17, 21**) et « **Vous serez mes témoins** » (**Actes 1,8**).

Ainsi donc, l'ensemble de prêtres et tous les Conseils diocésains ayant donné un avis positif (Canon 461, 1), j'ai décidé de la tenue prochaine d'un synode diocésain; et l'annonce en a été faite à l'occasion de la grande messe chrismale du 21 avril 2011. Par la même occasion, je faisais connaître la composition de « l'Equipe de pilotage » en charge de préparer et d'organiser la phase préparatoire du synode, c'est-à-dire la phase de consultation de tout le peuple de Dieu.

En ce jour de Pentecôte que nous fêtons comme la naissance, la mise au monde du peuple de Dieu destiné à croître par la force créatrice de l'Esprit, en ce jour où l'amour de Dieu peut embraser toute la Terre et guérir les derniers replis de nos cœurs, je décrète et promulgue le Synode diocésain selon les dispositions du Code de Droit Canonique (Canons 460 à 468 et 833, 1). Il a pour thème « **Que tous soient un** » et « **Vous serez mes témoins** ». Que ce Synode soit pour nous tous, une grâce de vie nouvelle à accueillir.

C'est pourquoi,

Vu les canons ci-dessus précités,

Vu l'instruction sur les synodes diocésains de la Congrégation des Evêques en date du 9 juillet 1997,

L'Esprit Saint ayant été invoqué, j'ai disposé :

Article 1 : le Synode du diocèse de Matadi sera célébré depuis la Pentecôte 2012, en ce jour 27 mai jusqu'à la Pentecôte 2013, le 19 mai 2013.

Article 2 : Pour pouvoir relever les multiples défis auxquels le diocèse est confronté, postule des concours nombreux, il en appelle à une recherche commune (synodalité), car il a besoin de repérer son expérience historique fondamentale, de lire adéquatement les signes du temps et de les interpréter correctement, d'analyser sa situation actuelle par rapport au monde qui l'entoure et dans lequel il est inséré pour tirer les conséquences pour son vécu. C'est condition indispensable pour qu'il reste à même de continuer à assurer efficacement et fidèlement la triple mission de l'Eglise, à savoir

- L'annonce de la foi et la formation chrétienne, c'est la proposition de foi en Christ
- La célébration de la foi et la prière, c'est la fonction liturgique
- Le service de la charité et de la solidarité, c'est la diakonia

Ceci concerne tous les niveaux de la vie diocésaine, depuis les Communautés Ecclésiales Vivantes de Base jusqu'aux organes centraux de conduite du diocèse (fonction du témoignage).

Il sera nécessaire qu'on prenne également en compte les aspects financiers, immobiliers, organisationnels et ressources inhérentes à toutes les évolutions pastorales (c'est l'enjeu du réaménagement pastoral).

Article 3 : Les prières recueillies pour les réunions du cheminement synodal aux fins de rester docile et fidèle à l'Esprit et pour accompagner nos efforts de conversion seront dites pour ouvrir et clôturer les réflexions et les travaux synodaux.

La prière d'ouverture « adsumus » peut être suivie d'un temps de méditation s'appuyant sur un verset biblique adapté.

Article 4 : Au terme de la phase de la consultation, l'assemblée synodale proprement dite sera constituée selon le droit par un décret particulier de l'Evêque.

Article 5 : La phase de préparation synodale et sa conduite sont confiées à l'équipe de pilotage.

Article 6 : Le Synode étant fondamentalement une démarche spirituelle, ce temps fort doit être porté dans la prière de notre Eglise. Aussi pendant toute la durée du Synode, le diocèse priera-t-il pour son heureuse issue.

Article 7 : L'annonce de l'ouverture du Synode et sa finalité seront reprises et commentés dans les plus brefs délais dans toutes les Communautés chrétiennes du diocèse au cours d'une célébration adaptée non eucharistique. Ce jour-là marquera de façon plus particulière l'entrée en synode de ces Communautés.

Article 8 : Lorsque les prescriptions liturgiques le permettent, les prêtres sont invités à prendre la messe « Pour une réunion d'ordre spirituel ou pastoral », ou la messe « Pour l'Eglise locale ». Et dans chaque messe dominicale, on proposera désormais une intention de prière universelle pour le synode.

Article 9 : La célébration de clôture du Synode et l'envoi de l'Eglise diocésaine en mission est fixée au 19 mai 2013 en la fête de la Pentecôte.

Que notre Dame du Perpétuel Secours, Patronne de notre diocèse, chemine avec nous sur les chemins de la mission tout au long de la démarche synodale.

Donné à Matadi, le dimanche 27 mai 2012, en la fête de la Pentecôte.

+ Daniel NLANDU MAYI,

Evêque de Matadi

**Contresigné par le Chancelier de l'Evêché de
Matadi, Abbé Janvier NGINADIO MUNTIMA**